

L'ACCOMPAGNEMENT DU CDG38

LE CENTRE DE GESTION PROPOSE UN DISPOSITIF D'APPUI AUX EMPLOYEURS. IL REPOSE SUR UNE CONVENTION TRIENNALE SIGNÉE AVEC LE FIPHFP (→ FICHE N° 1) PERMETTANT DE FINANCER ET SOUTENIR LES ACTIONS DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES, ET LA MOBILISATION D'UNE EXPERTISE INTERNE DÉDIÉE AU HANDICAP.

La Mission handicap : qui la compose ?

- des référents handicap : interlocuteurs principaux des collectivités, ils conseillent et appuient les employeurs dans leurs opérations de formation, de recrutement et d'intégration de travailleurs handicapés.
- des médecins et des préventeurs ergonomes : ils conseillent les collectivités sur l'adaptation – organisationnelle et/ou technique – des postes de travail aux situations de handicap.
- une équipe d'appui au maintien dans l'emploi et au reclassement : elle accompagne les employeurs tout au long de leur démarche. Elle s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire : chargé de mission handicap, direction de l'emploi, gestion statutaire, médecin préventeur, conseiller emploi, assistante sociale, psychologue du travail...
- une mission intérim : elle sélectionne et positionne des personnes (handicapées notamment) intéressées par l'emploi territorial sur des missions temporaires proposées par les collectivités.

Dans quels domaines intervient-elle ?

Les équipes du Cdg38 interviennent, à la demande de la collectivité, pour :

- concevoir des actions d'information et de sensibilisation des équipes (→ fiche n° 5);
- accompagner les démarches de maintien dans l'emploi et de reclassement (diagnostic, aménagement de poste, étude ergonomique, aides financières, suivi de carrières...) (→ fiche n° 11);
- accompagner les démarches de recrutement de travailleurs handicapés (rapprochement de l'offre et de la demande, remplacement temporaire, information sur les voies de recrutement, formations adaptées...) (→ fiches n° 6,7 et 8);
- piloter des études d'ergonomie des postes de travail (→ fiche n° 10);
- orienter vers des structures spécialisées, des organismes de formation...;
- aider à la préparation et la saisie de la déclaration annuelle relative à l'obligation d'emploi (DOETH) (→ fiche n° 4);
- informer sur les possibilités de financements et accompagner l'instruction des demandes d'aides auprès du FIPHFP (→ fiche n° 1).



DES RENCONTRES SUR MESURE Les référents handicap rencontrent, à leur demande, les collectivités pour étudier avec elles une situation particulière : situation individuelle d'un agent en difficulté de santé sur son poste, diagnostic de l'emploi des travailleurs handicapés dans la collectivité, élaboration d'un plan d'action en fonction d'objectifs définis...



Le Réseau Handicap Isère : de quoi s'agit-il ?

Le Cdg38 organise des actions de formation à destination des acteurs du handicap, sur l'ensemble du territoire.



Public

Les rencontres s'adressent aux : élus, DGS, secrétaires de mairie, responsables et gestionnaires des Ressources Humaines, responsables d'équipes, chargés de mission handicap, représentants du personnel, membres des CHS. Chaque session regroupe 12 participants au maximum pour faciliter les échanges.



Objectifs

Les rencontres sont à visée opérationnelle. A travers une approche concrète et illustrée d'exemples et d'études de cas, elles visent à proposer une méthodologie d'action en fonction d'un thème donné (intégration dans l'emploi, maintien en poste...).

Réseau de proximité

Les sessions sont organisées dans différents lieux du territoire pour permettre au plus grand nombre de participer. L'enjeu est aussi de favoriser des échanges et collaborations entre collectivités géographiquement proches.



Thèmes, calendrier, lieux des réunions... : www.cdg38.fr



Le cdg38 à vos côtés

	Notre intervention	Les intervenants
RECRUTEMENT		
Assistance aux démarches	Information sur les types de contrat	Service Emploi ou gestion des carrières Centre de Documentation territorial
Analyse des besoins	Aide à la rédaction de l'offre	Service Emploi
Recherche de candidats	CVthèque Mise en relation avec partenaires de l'emploi (Cap Emploi, Pôle Emploi...) Diffusion des offres : www.emploi-territorial.fr Présélection de candidats pour des missions temporaires	Service Emploi Conseiller emploi chargé des missions temporaires
Apprentissage	Conseil et appui aux opérations de recrutement et d'intégration d'apprentis travailleurs handicapés Assistance aux demandes d'aide auprès du FIPHFP et de la Région Rhône-Alpes Formation des tuteurs d'apprentis handicapés Conseil pour l'adaptation des postes	Service Emploi Référént handicap Conseiller emploi Service Emploi et CNFPT Service de médecine professionnelle
Contrat aidé	Aide à la réalisation des fiches de poste Accompagnement lors des entretiens de recrutement Diffusion des offres : www.emploi-territorial.fr Aide à la mobilisation des financements du FIPHFP	Service Emploi Conseillers emploi Bourse de l'emploi Référént handicap
Intégration dans le poste	Formation/information des équipes de travail Aide à la mobilisation des aides du FIPHFP Prescription d'études ergonomiques préalables aux aménagements de poste Mise en réseau avec d'autres collectivités (échanges d'expérience, témoignages...) Mise en relations avec des structures spécialisées	Référént handicap Service de médecine professionnelle Service prévention des risques professionnels
MAINTIEN DANS L'EMPLOI		
Maintien au même poste de travail, avec ou sans aménagement	Diagnostic et exploration des possibilités d'intervention (étude de poste, bilan de compétences, aide au projet de reconversion et à la mobilité...)	Service emploi Référént Handicap Conseiller mobilité
Reclassement au sein de la collectivité ou nouvelle orientation professionnelle	Construction d'un plan d'action (bilan professionnel, plan de formation jusqu'à l'employabilité sur un nouveau métier...) Mobilisation des aides Mise en œuvre et suivi post reclassement	Equipe d'appui au maintien dans l'emploi CTP départemental Service de médecine professionnelle Service prévention des risques professionnels
PARCOURS PROFESSIONNEL		
OETH	Information et conseil pour la préparation et la saisie de la Déclaration de l'Obligation des Travailleurs Handicapés (DOETH)	Référént Handicap,
RQTH	Information sur la procédure de délivrance	Référént Handicap
Information et sensibilisation	Organisation de réunions d'information des cadres et des équipes de travail à la question du handicap Mise en réseau avec d'autres collectivités (échanges d'expérience, témoignages...) Mise en relation avec des structures spécialisées	Référént Handicap
Aménagements de poste	Réalisation d'études ergonomiques Information et aide au montage des demandes de financement FIPHFP	Référént Handicap Service de médecine professionnelle Service de prévention des risques professionnels
Accessibilité des locaux	Information des employeurs sur les financements du FIPHFP	Référént Handicap



À qui s'adresser ?

■ **Cdg38**

Contact : Référént handicap - Tél. 04 56 38 87 09 - 04 56 38 87 53 / handicapemploi@cdg38.fr / www.cdg38.fr